



Parc d'activités de St Porchaire  
29, rue Lavoisier  
79 300 BRESSUIRE  
Tél : 05.49.80.34.71 - Courriel : svl79@svl79.fr

# Comité Syndical Du 15 Décembre 2021

Procès-Verbal

**Le 15 Décembre 2021**, à 18H00, le comité du Syndicat, dûment convoqué par Mme la Présidente par lettre en date du 29 Novembre 2021, s'est assemblé dans l'amphithéâtre du Pôle Environnement de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais, sous la présidence de Mme Dominique REGNIER.

**Présents (23 Titulaires et Suppléants) :**

AIRAUD Léopold, BILLY Jacques, BOISSONOT Jany, BONNIN Luc, COTILLON Nicole, DUBOIS Michel-Pierre, FAZILLEAU Stanislas, FERCHAUD Jean-Noël, FROGER Benoît, GUILLOTEAU Guy, MERLET Jean-Marie, POIRIER Pascal, RAMBAUD Alexandre, REGNIER Dominique, RENAUT Claire, ROUSSELOT Patrice, SOURISSEAU Jacques, TRICOT Dominique, VRIGNAULT Marie-Claude, BONNET David, DECESVRE Thierry, MERCERON Jean-Marie, MORICEAU Roland.

**Pouvoirs (1) :**

BODIN Jean-Pierre pouvoir à MERLET Jean-Marie.

**Absents-Excusés :**

BARBOT Guylène, BODIN Bruno, BREBION Thierry, BUREAU Pierre, CAILTON Sandra, CHARTIE Michel, DELUGEAU Sandrine, ECHASSERIAU Viviane, FREROT Jean-Pierre, GABILLY Pascal, GUILLOTEAU Michel, LAGOGUEE Pascal, MARTIN Claudine, MICHENAUD Nicolas, MORIN Pierre, MORIN Yves, NOURISSON-ENOND Maryse, QUINTY Tony, RAMBAUD Luc, RENAUDET Gilles, THIBAUDEAU Rodolph, DALLET Sylvain, DUGAS Luc-Jean, ERISSE Sebastien, MATHE Christophe, GUERIN Patrick, PONT Mathias.

Nombre de voix	
Nombre de membres en exercice	52
Nombre de membres présents	23
Nombre de suffrages exprimés	24

Le quorum étant atteint (état d'urgence sanitaire), le Comité peut délibérer.  
M. GUILLOTEAU Guy est désigné comme secrétaire de séance.

## 1 – Adoption du Compte-rendu de la réunion du 9 Juin 2021

Le compte-rendu de la réunion du 9 Juin 2021 a été envoyé à tous les délégués. Madame la Présidente demande si les délégués ont des remarques sur ce dernier.

**Le compte-rendu du Comité Syndical du 9 Juin 2021 est adopté à l'unanimité.**

## 2 – Liste des décisions du Bureau

Madame la Présidente présente aux membres du Comité la liste des décisions prises par le Bureau depuis la dernière réunion du Comité :

- Admissions en non-valeurs de créances irrécouvrables.
- Attribution d'une subvention dans le cadre de la solidarité internationale au « Comité de Jumelages du Saint Varentais – section Togo ».
- Souscription d'un emprunt de 600 k€ auprès du Crédit Mutuel à 0,55 % sur 14 ans.
- Attribution du marché de travaux de réfection de la station et du réservoir au sol de la Ménie de Combrand à la société TSM.
- Avenant au marché de travaux de renouvellement de canalisations d'eau potable en traversée de l'Argenton avec l'entreprise HUMBERT.
- Nouvelle procédure d'étude du financement des travaux de desserte d'écart sur le SVL.

## 3 – Débat d'Orientations Budgétaires 2021

Mme la Présidente présente aux membres du Comité le rapport sur les orientations budgétaires 2022 (voir document joint).

### **Chiffres Clés du Débat d'Orientations Budgétaires :**

- Pas de Hausse de l'abonnement pour 2022.
- Hausse de 3 centimes du m3 les tarifs de consommations pour 2022.
  - > Hausse de 1,5 % de la facture 120 m3 TTC pour 2022.
- Augmentation des recettes de 2 % par an de 2023 à 2025.
- Plus de 25 M€ d'investissements en 5 ans.
- Un financement par emprunt à hauteur de 42 % des investissements.
- Une épargne nette maintenue à 2,3 Millions d'Euros, et une durée de désendettement contenue à moins de 5 ans en 2025.

**Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité,**

- ↪ **APPROUVE les orientations budgétaires qui viennent de lui être présentées en vue de l'élaboration du BP 2022.**

## 4 – Fixation du prix de l'eau pour 2022

### **Propositions du Bureau Syndical :**

Lors de la réunion du Bureau Syndical du 10 Novembre 2021, les élus ont étudié différentes perspectives financières et plusieurs hypothèses de révision du prix de l'eau pour l'année 2022.

**Après en avoir délibéré, le Bureau propose au Comité Syndical une évolution des tarifs comme ci-après :**

- **Souhait de conserver une épargne nette à hauteur de 2.300.000 € pour permettre un autofinancement convenable des investissements.**
- **Maintien des tarifs d'abonnement pour 2022.**
- **Hausse des prix des consommations de 3 centimes par m3 pour 2022.**

	<b>Tarif 2021 HT</b>	<b>Tarif 2022 HT proposé par le Bureau au Comité</b>
- Abonnement ordinaire :	35,00 € / semestre	35,00 € / semestre
- Abonnement secondaire :	28,50 € / semestre	28,50 € / semestre
- Abonnement borne de puisage :	125,00 € / semestre	125,00 € / semestre
- Abonnement industriel :	1.094,00 € / semestre	1.094,00 € / semestre
- Consommation tarif ordinaire :	1,08 € / m <sup>3</sup>	1,11 € / m <sup>3</sup>
- Consommation tarif industriel :	0,87 € / m <sup>3</sup>	0,90 € / m <sup>3</sup>
- Ventes en gros :	1,40 € / m <sup>3</sup>	1,43 € / m <sup>3</sup>

Avec les tarifs proposés, la facture type de 120 m3 évoluerait de la sorte :

Désignation	Facture 2021	Facture 2022	% 22/21
Abonnement ordinaire :	70,00 €	70,00 €	0,0 %
Consommation - 120 m <sup>3</sup> :	129,60 €	133,20 €	2,8 %
Redevance Pollution Domestique - 120 m <sup>3</sup> :	36,00 €	36,00 €	0,0 %
<b>TOTAL HT</b>	<b>235,60 €</b>	<b>239,20 €</b>	
<b>TVA 5,5 %</b>	<b>12,96 €</b>	<b>13,16 €</b>	
<b>TOTAL TTC</b>	<b>248,56 €</b>	<b>252,36 €</b>	
Prix moyen TTC au m3	<b>2,07 €</b>	<b>2,10 €</b>	<b>1,5 %</b>

La facture d'eau potable type 120 m3 de 2022 est encore inférieure de 4,74 € par rapport à celle de 2014.

**Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité,**

↳ **APPROUVE les tarifs de l'eau potable pour l'année 2022 présentés ci-dessus.**

## 5 – Fixation des autres tarifs

La délégation de service public, signée avec VEOLIA, offre au SVL la possibilité de modifier, chaque année, tous les tarifs, y compris ceux de la gestion clientèle.

En effet, VEOLIA assure la facturation des abonnés du service eau, avec les tarifs fixés par le Comité du SVL. L'entreprise est rémunérée pour la gestion du service eau, sur la base des prix de la DSP.

Lors de la réunion du 10 Novembre 2021, les élus du Bureau Syndical ont proposé l'application, pour l'année 2022 des tarifs détaillés dans les tableaux ci-après.

▪ **Facturation des travaux (tous assujettis à TVA de 20 %) :**

	<b>Tarif 2021 HT</b>	<b>Tarif 2022 HT Proposé par le Bureau au Comité</b>
- Branchements réalisés par VEOLIA ou dans le cadre d'opérations de travaux du SVL :	Devis HT	Devis HT
- Amenée des réseaux pour les lotissements et zones industrielles (réseaux externes au projet) :	30 % du devis HT	30 % du devis HT
- Desserte intérieure des lotissements et zones industrielles :	Devis HT	Devis HT
- Dessertes d'écart (plus de 100 mètres) :	2.552 € + 26 € / ml (au-delà de 30 ml)	Forfait Branchement + de 30% à 100% du coût de l'extension selon décision du Bureau Syndical
- Renouvellement de Poteau Incendie : ➤ à l'occasion de renouvellement de canalisations d'eau potable par le SVL : ➤ lorsque le poteau incendie est hors service :	0 €  1.649 €	0 €  1.695 €
- Création et modification de poteau incendie :	Devis HT	Devis HT
- Renforcement de conduite pour la défense incendie (sous réserve de conserver la qualité sanitaire de l'eau) :	Devis HT diminué de 2% par année d'ancienneté (si conduite de plus de 15 ans)	Devis HT diminué de 2% par année d'ancienneté (si conduite de plus de 15 ans)

**Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité,**

➤ **APPROUVE les tarifs 2022 des travaux présentés ci-dessus.**

▪ **Frais d'accès au service (assujettis à TVA de 10 %) :**

	Tarif 2021 HT	Tarif 2022 HT Proposé par le Bureau au Comité
Frais d'accès au service avec ou sans déplacement d'agent	40,00 €	<b>42,00 €</b>

▪ **Pénalités de retard (sans TVA) :**

	Tarif 2021	Tarif 2022 Proposé par le Bureau au Comité
	Sans TVA	Sans TVA
<u>Entrants :</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ J : Date de Facture</li> <li>▪ J + 15 : Date d'échéance</li> <li>▪ J + 21 : Rappel unique</li> <li>▪ J + 35 : Ordre de fermeture</li> </ul>	12,00 €	<b>13,00 €</b>
<u>Clients ordinaires :</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ J : Date de Facture</li> <li>▪ J + 15 : Date d'échéance</li> <li>▪ J + 21 : 1er rappel</li> <li>▪ J + 35 : Avis de prochaine coupure</li> <li>▪ J + 45 : Ordre de fermeture</li> </ul>	3,00 € 12,00 €	<b>3,00 €</b> <b>13,00 €</b>
<u>Clients communaux et administrations :</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ J : Date de Facture</li> <li>▪ J + 30 : Date d'échéance</li> <li>▪ J + 38 : Rappel unique</li> <li>▪ J + 48 : Ordre de fermeture</li> </ul>	12,00 €	<b>13,00 €</b>
<u>Arrêt de compte :</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ J : Date de Facture</li> <li>▪ J + 15 : Date d'échéance</li> <li>▪ J + 21 : Rappel unique</li> <li>▪ J + 35 : Remise contentieux</li> </ul>	12,00 €	<b>13,00 €</b>

▪ **Frais de fermeture de branchement (assujettis à TVA de 10 %) :**

	Tarif 2021 HT	Tarif 2022 HT Proposé par le Bureau au Comité
Frais de fermeture de branchement (ex : impayés à la demande du SVL, demande de l'utilisateur) :	53,00 €	<b>56,00 €</b>
Frais d'ouverture de branchement	53,00 €	<b>56,00 €</b>
Frais de déplacement pour raisons injustifiés	53,00 €	<b>56,00 €</b>

**Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité,**

↪ **APPROUVE les tarifs 2022 présentés ci-dessus.**

## **6 – Taux de promotion d'avancement de grade**

Madame la Présidente expose qu'il appartient à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Technique, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés à un grade d'avancement, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade.

La délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade. Il peut varier entre 0 et 100%.

Vu l'avis du Comité Technique du Centre de Gestion en date du 10 Novembre 2021, Mme la Présidente propose à l'assemblée de fixer à compter de ce jour les taux ci-après pour la procédure d'avancement de grade dans la collectivité :

Le ratio commun à tous les cadres d'emplois au sein du Syndicat du Val de Loire est fixé à 100 %.

Mme la Présidente demande aux membres du Comité Syndical de valider cette proposition de taux d'avancement de grade.

**Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité,**

↪ **VALIDE un ratio de 100 % de promotion d'avancement de grade pour TOUS les cadres d'emploi du Syndicat du Val de Loire.**



## 7 – Point Technique : Les travaux de renouvellement de canalisations d'eau potable en traversée de l'Argenton

Une présentation technique est réalisée au cours de la réunion pour présenter les travaux de renouvellement de la canalisation d'eau potable en traversée de l'Argenton à Argentonnay.



*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19H45.*

*La Présidente*

*Dominique REGNIER*

*Le Secrétaire de Séance*

*Michel GUILLOTEAU*